



M R C

du DOMAINE-du-ROY

**Développement durable de la
production porcine au Québec**

Mémoire

soumis au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

mars 2003

Mise en situation

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

La MRC du Domaine-du-Roy est heureuse de participer à cette consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec par le dépôt du présent mémoire. Pour la rédaction de son mémoire, notre MRC a sollicité l'aide des membres de son comité consultatif agricole. Pour alimenter leur réflexion sur ce sujet, les membres du comité consultatif agricole ont utilisé le questionnement suggéré par la Commission. Ce questionnement tourne autour des interrogations suivantes :

- Quels seraient les paramètres du cadre dans lequel la production porcine devrait s'exercer pour assurer simultanément sa pérennité et la qualité de l'environnement?
- Quels procédés, techniques, méthodes ou modèles de production doivent être privilégiés?
- De quelle manière conjuguer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques pour favoriser une pratique durable de la production porcine et une cohabitation harmonieuse des activités?

Le positionnement retenu par notre MRC s'inspire donc du questionnement suggéré par la Commission.

Présentation de la MRC du Domaine-du-Roy

Au départ, permettez-nous la présentation succincte de notre MRC. Localisée au sud-ouest de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, notre MRC couvre une superficie de 18 854 km², dont 2 860 km² en territoire municipalisé et 15 994 km² en territoire non organisé. Au plan géomorphologique, le territoire de notre MRC présente trois ensembles : la frange littorale du lac Saint-Jean, les contreforts des Laurentides et plus loin le bouclier laurentien.

C'est à l'intérieur du premier ensemble que nous retrouvons l'essentiel des activités structurantes qui animent notre espace régional. Dans cet ensemble réside plus de 90 % de la population totale de notre MRC qui se chiffre à 31 721 personnes. C'est aussi dans cet ensemble que nous retrouvons l'essentiel de la dynamique agricole de notre milieu. Le milieu rural qui s'y trouve possède les potentiels biophysiques qui lui permettent une utilisation intensive des sols par les divers types d'agriculture.

Intérêt de la MRC du Domaine-du-Roy dans le présent débat sur la production porcine

Notre MRC se sent concernée par le présent débat sur le développement durable de la production porcine au Québec. Comme les autres municipalités régionales de comté du Québec, notre MRC a entrepris la révision de son schéma d'aménagement. Outre le fait d'assumer notre responsabilité première en matière d'aménagement, dans le cadre

de nos travaux, nous avons convenu que notre schéma d'aménagement révisé devait aussi servir de support au développement futur de nos communautés locales. Cette intention de prise en main du développement de notre territoire, avec comme outil le schéma d'aménagement, découle de la lecture plus ou moins intéressante que nous nous faisons du contexte socio-économique de notre milieu, lequel contexte est en lien direct avec la dévitalisation de nos communautés locales.

De ce contexte, les membres de notre MRC ont convenu que la révision du schéma d'aménagement devait nous offrir la possibilité de partager et de retenir une « vision d'actions territoriale commune ». Vous comprendrez que l'enjeu commun à la base de cette vision est la revitalisation de nos communautés locales, et ce, par la mise en place de projets valorisant une occupation dynamique du territoire. Pour les prochaines années, nous nous sommes donc donnés comme objectif réaliste de « stabiliser au moins notre population à son niveau actuel ».

Constats au niveau de l'industrie agroalimentaire

Avant de vous livrer notre opinion sur la production porcine, nous voudrions vous résumer les constats que nous faisons de l'industrie agroalimentaire présente sur notre territoire. Traditionnellement, l'agriculture a été l'une des assises de l'économie de notre MRC. Aujourd'hui, la situation de cette industrie est très délicate.

Au cours des dernières décennies, ce secteur a vu décliner le nombre de ses producteurs, l'importance de sa production laitière (exode des quotas de lait), les surfaces propriétés d'agriculteurs et les surfaces en production. À ces manifestations s'ajoutent aussi les problématiques de la relève agricole, de la transformation déficiente, du reboisement de bonnes terres agricoles, de la présence de terres en friche, et enfin, pour certaines parties de notre zone agricole, de la présence de certains usages incompatibles avec les activités agricoles, si bien que la déstructuration de l'espace agricole est entamée.

Stratégies poursuivies dans le schéma d'aménagement révisé

Face à ces constats, dans son nouveau schéma d'aménagement (2^e génération), notre MRC entend poursuivre des stratégies porteuses d'avenir pour le milieu agricole. Ces stratégies sont celles :

- des « **productions biologiques** »;
- de « **l'augmentation de la production du bleuet** »;
- de la « **transformation des diverses productions agricoles locales** »; et enfin,
- de la « **remise en production des bons sols agricoles ayant fait l'objet d'un reboisement ou ceux qui sont en friche** ».

Avec ces stratégies, les élus de la MRC désirent voir émerger des projets concrets de développement afin d'amoinrir les phénomènes par rapport à la dévitalisation de nos communautés locales.

Développement durable de la production porcine sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy

De cette mise en contexte, nous aimerions maintenant vous faire part de notre opinion concernant le développement durable de la production sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Le territoire de notre MRC possède des propriétés intéressantes pour la production porcine. Actuellement, cette production est presque inexistante. Selon les nouveaux paramètres utilisés par le ministère de l'Environnement du Québec (MENQ), sur les neuf municipalités que comptent notre MRC, seulement deux de celles-ci se retrouvent actuellement en surplus de fumier. Ces municipalités sont celles de Chambord et de Saint-Prime. Ailleurs, les potentialités sont présentes et notre territoire peut se définir comme un « territoire d'accueil » pour ce type de production, dans le contexte où plusieurs régions du Québec sont en surplus de fumier.

Certes, nous avons peut-être un avantage sur ces régions en surplus mais tout est à faire pour développer un cadre de référence du développement durable de l'industrie porcine. Ceci représente un beau défi à relever, mais la concrétisation de ce dernier devra se faire avec l'assentiment des populations car l'acceptabilité sociale pour l'implantation d'une filière porcine est un incontournable à rencontrer.

Mais quelles sont les conditions pour que notre milieu puisse souscrire au développement de la filière porcine sur son territoire? Comment devons-nous voir cette production pour qu'elle devienne un investissement, non seulement sur le plan du développement économique, mais aussi sur le plan de l'organisation du développement de nos communautés locales?

À ces questions et à celles que nous a suggérées la Commission, nous sommes d'opinion que la production porcine, pour se développer chez nous, doit s'inscrire dans le respect et la poursuite des stratégies que nous entendons mettre de l'avant dans notre schéma d'aménagement révisé pour l'industrie agroalimentaire.

Dans ce contexte, sur le plan de la production, nous pouvons dès à présent vous signifier que nous ne sommes pas favorables à l'implantation sur notre territoire de méga-porcherie. Nous privilégions plutôt la mise en place de petites unités de production viable, vivable et rentable. Ces unités seraient basées sur le concept de la « ferme familiale » à échelle humaine.

L'idée que nous caressons est de permettre sur notre territoire l'implantation d'installations d'élevage basées sur ce concept. De façon à rejoindre cet objectif, nous pensons que la Commission devrait recommander un plafond de production. Une référence comme l'unité animale pourrait être utilisée comme paramètre dans la détermination de la taille maximale de la ferme familiale.

Pour nos communautés locales, l'implantation de plusieurs fermes familiales, par rang, pourrait permettre de stabiliser des services publics ou privés (dénivellement des rangs,

collecte des ordures, transport scolaire, école du village, poste d'essence, etc.) nécessaires à la viabilité, à la vitalité et à la pérennité de leur milieu de vie.

De ce modèle basé sur la famille, la production porcine, pour prendre forme, se développer et avoir une chance de succès, pourrait également s'inscrire dans le respect du nouveau créneau qu'est celui de l'agriculture biologique. Le développement de la filière « porc biologique » peut devenir une avenue à explorer pour notre MRC et même notre région.

Déjà, nous comptons sur notre territoire la présence de sol n'ayant fait l'objet d'aucun amendement chimique depuis au moins dix ans. Ces sols pourraient dès à présent servir à la production de céréales biologiques, qui elles, seraient transformées en moulées biologiques qui, à son tour, serviraient à l'alimentation du porc biologique.

Sur le plan de l'implantation, certains producteurs agricoles de notre secteur nous ont sensibilisés toutefois au manque de promoteurs désireux de se lancer en agriculture. Selon les informations avancées, notre région ne compterait plus que 11 producteurs agricoles spécialisés dans la production porcine. La relève serait presque inexistante. Selon nous, des efforts devront être déployés par nos gouvernements supérieurs afin d'accompagner les intervenants du milieu en vue de développer des programmes adaptés aux régions comme la nôtre et qui désirent favoriser l'implantation de nouvelles familles dans les productions agricoles biologiques.

Outre la production, le cadre que la Commission proposera au gouvernement du Québec devra également contenir des recommandations sur le volet de la transformation de la production porcine. Dans notre milieu, tout est à faire sur ce point. Notre infrastructure industrielle dans le domaine agricole est presque inexistante. Du côté de l'industrie laitière, nous comptons quelques implantations industrielles spécialisées dans le lait et les fromages. Nous avons aussi un mini-centre intégré (abattoir – préparation des viandes) à Saint-Prime.

La question ici est de savoir si nous voulons favoriser la mise en place d'une filière porcine jumelant la production et la transformation. Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à la naissance de plusieurs micro-fromageries dans la région. Chez nous, nous avons à Saint-Félicien la fromagerie Ferme des Chutes qui a intégrée à la ferme la transformation biologique à la production biologique.

Pour l'industrie porcine biologique, nous devons envisager le déploiement du modèle de la filière de façon différente. Ce modèle est à développer mais une chose est certaine, ce dernier ne devra pas calquer le modèle que nous connaissons pour certaines autres régions et qui a amené le gouvernement du Québec à mettre en place la présente Commission.

Dans la région, nous avons la coopérative Nutrinor qui travaille déjà à l'implantation d'une filière porcine. Pour nous, cette coopérative devrait être un intervenant majeur à interpeller dans la définition du modèle de production du porc biologique à retenir pour

notre région. Aussi, pour la transformation, le mini-centre intégré de Saint-Prime pourrait être interpellé.

Le modèle demandera enfin l'exploration des marchés. Outre le Québec, les États-Unis, plusieurs pays d'Europe (particulièrement la France) et le Japon sont des marchés cibles car l'offre ne parvient pas à répondre à la demande. Enfin, la recherche est primordiale. Elle devra conduire vers le développement de nouveaux produits qui seraient susceptibles de mettre sur le marché des produits de consommation prisés par la clientèle.

Au-delà de la production et de la transformation, le cadre à être proposé par la présente Commission au gouvernement du Québec devra aussi contenir des recommandations quant aux installations d'élevage et aux opérations d'épandage sur les sols des lisiers de porc.

Dans ce cas, trois dimensions sont concernées soit celle des inconvénients liés aux odeurs pour les populations limitrophes aux opérations, celle des risques de contamination des eaux de surfaces ou souterraines, et enfin, celle des nouvelles tendances des installations d'élevage observées particulièrement en Europe.

Tout d'abord quant aux odeurs et aux risques de contamination, pour nous, l'idéal serait que les installations d'élevage effectuent un traitement complet des déjections animales en les transformant en un produit solide comme des granules fertilisantes ou du compost mature.

Les odeurs seraient donc minimisées au maximum. Du côté de la protection de l'environnement, un suivi serré devrait aussi être effectué de façon à n'épandre sur le sol que les matières fertilisantes naturelles nécessaires aux besoins de la plante et à la protection des eaux (surface et souterraine). Ce traitement s'inscrit d'ailleurs dans la philosophie de la production biologique.

Enfin, quant aux nouvelles tendances de production porcine, en Europe les nouvelles unités de production offrent à l'animal des conditions d'élevage supérieures (confort de l'animal par l'augmentation de la surface de la place, la libre circulation des bêtes ou encore, la mise en groupe des truies gestantes) à celles que nous connaissons ici. Ces nouveaux standards sont dictés par les lois du marché, qui elles sont conditionnées par les consommateurs qui sont plus critiques face aux conditions d'élevage des bêtes.

En terminant, vous nous permettrez certains commentaires sur les orientations gouvernementales qui nous a été acheminées par le gouvernement du Québec et nécessaires à la révision de notre schéma d'aménagement. Nous remarquons que ces orientations n'ont qu'une portée à référence spatiale et il aurait été de rigueur que le gouvernement fasse part de ses intentions quant au développement de l'industrie agroalimentaire dans les différentes régions ressources du Québec.

Des intentions envers le développement local et de la contribution de l'agroalimentaire sur cette question auraient été souhaitées, ce qui aurait permis un meilleur arrimage entre l'aménagement du territoire et le développement des communautés locales.

D'autre part, nous devons dénoncer la manière de faire du gouvernement du Québec dans le traitement de la conformité des outils de planification et de gestion du territoire aux orientations gouvernementales et aux paramètres de distances séparatrices. Nous partageons les opinions que vous adressait M^e Lorne Giroux lors de son passage devant vous le 11 novembre dernier.

Avec les nouvelles dispositions législatives, le gouvernement central s'est gardé le contrôle absolu sur la planification et la gestion du territoire au Québec, d'une région à l'autre, avec la même médecine du mur à mur.

Cette façon de faire permet au gouvernement d'implanter « le modèle de la production porcine » qui lui semble bon pour toutes les régions du Québec. Nous sommes d'opinion que le gouvernement devrait laisser la latitude au milieu municipal pour qu'il puisse définir, avec sa population, le type du développement de la production porcine qu'il désire voir implanter sur son territoire.

Lors de la mise en place des MRC au début des années 80 avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement du Québec disait aux élus des MRC et des municipalités locales qu'ils étaient les gestionnaires de leur territoire et que l'aménagement était une responsabilité partagée entre trois paliers : la municipalité, la MRC et le gouvernement. Depuis cette époque, les différentes expériences vécues par le monde municipal nous porte à croire qu'aujourd'hui, pour ce qui est de la zone agricole, la gestion de cette zone n'est plus que du ressort du gouvernement central et que les MRC ne sont devenues qu'un exécutant au service de ce gouvernement central.

Conclusion

Nous espérons que le présent mémoire a permis à la Commission de lui apporter un certain éclairage dans ses travaux en vue de définir le cadre propice du développement de la production porcine au Québec.

Nous sommes d'opinion que nous ne devons pas refuser qu'une telle production soit absente du paysage québécois. Au contraire, cette production offre des possibilités intéressantes de développement et du maintien des communautés locales en place. Le cadre dans lequel celle-ci doit prendre place doit cependant prôner et s'appuyer sur le principe du développement durable, c'est-à-dire le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.